

Recommandation 383 de l'Assemblée de l'UEO sur le problème des armes nucléaires en Europe (Paris, 16 juin 1982)

Légende: Dans le contexte de la crise des euromissiles, l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) adopte le 16 juin 1982 la recommandation 383 sur le problème des armes nucléaires en Europe. Constatant que l'Union soviétique dispose d'une supériorité inquiétante dans le domaine des missiles intercontinentaux lourds et des forces à portée intermédiaire, l'Assemblée recommande au Conseil de l'UEO d'insister auprès du Conseil de l'Atlantique Nord pour que les pourparlers sur les INF (Intermediate-Range Nuclear Forces) aboutissent à un accord sur l'option zéro. Néanmoins, elle conseille de poursuivre en parallèle les préparatifs pour un éventuel déploiement, à partir de 1983, des missiles de croisière et des Pershing II en Europe de l'Ouest.

Source: Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. "Recommandation n°383 sur le problème des armes nucléaires en Europe (Paris, quatrième séance, 16 juin 1982)" dans Actes officiels: Vingt-huitième session ordinaire, Première Partie, Vol. II: Procès-verbaux: Compte rendu des débats. Paris: Assemblée de l'UEO. Juin 1982, pp. 40-41.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/recommandation_383_de_l_assemblee_de_l_ueo_sur_le_probleme_des_armes_nucleaires_en_europe_paris_16_juin_1982-fr-040413b3-1db6-4df4-8834-ce51ac8752b2.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

RECOMMANDATION n° 383

sur le problème des armes nucléaires en Europe

L'Assemblée,

- (i) Estimant que l'équilibre de toutes les forces nucléaires ne peut être évalué que dans son ensemble, mais constatant que l'Union Soviétique dispose d'une supériorité inquiétante dans le domaine des missiles intercontinentaux lourds et des forces à portée intermédiaire, alors que l'avance des États-Unis en ce qui concerne le nombre total d'ogives nucléaires a été réduite ;
- (ii) Persuadée que le contrôle des armements et les mesures de défense appropriées sont les deux facettes d'une politique de sécurité équilibrée visant à empêcher la guerre, et pas seulement la guerre nucléaire ;
- (iii) Soulignant l'importance de la composante classique des forces de dissuasion de l'O.T.A.N. ;
- (iv) Exprimant à nouveau sa conviction que la double décision prise par l'O.T.A.N. le 12 décembre 1979 reste la base tant de la correction du déséquilibre des forces à portée intermédiaire, déséquilibre qui a été largement accru par le déploiement de 300 missiles SS-20 observés jusqu'à présent, que de la négociation de l'option zéro ;
- (v) Regrettant que SALT II ne soit pas encore ratifié bien qu'il ait reçu, lors de sa signature, l'approbation de l'Assemblée et de tous les gouvernements de l'O.T.A.N. en tant qu'étape d'un processus de négociation nécessairement continu concernant le contrôle des armements stratégiques, et que près de trois ans se soient écoulés depuis sa signature sans apporter de nouveaux progrès ;
- (vi) Se félicitant de la déclaration du gouvernement américain selon laquelle il s'abstiendra de toute action qui puisse saper les accords existants sur les armes stratégiques aussi longtemps que l'U.R.S.S. agira de même et formulera des déclarations comparables, et en appelant aux deux gouvernements afin qu'ils officialisent ces déclarations à l'ouverture des négociations START ;
- (vii) Persuadée que, compte tenu des avantages mutuels d'un tel contrôle, il convient d'ouvrir d'urgence les pourparlers sur la réduction des armes stratégiques (START) et de les poursuivre indépendamment des autres aspects des relations Est-Ouest, et se félicitant par conséquent du discours prononcé par le Président Reagan le 9 mai 1982, demandant leur ouverture à la fin de juin et formulant des propositions réalistes en vue de réductions importantes des armes nucléaires stratégiques ;
- (viii) Espérant également que l'ouverture de ces pourparlers aura un effet positif sur les négociations sur les INF qui doivent être menées dans le cadre des START ;
- (ix) Soulignant la nécessité d'une interdiction totale et vérifiable des essais en vue de faire obstacle au développement d'armes nucléaires de plus en plus perfectionnées ;
- (x) Soulignant l'importance de mesures de confiance concrètes, du genre de celles adoptées à Helsinki, en tant que préalable et complément de réductions équilibrées des arsenaux des deux camps ;
- (xi) Discernant dans la plupart des manifestations pour la paix, tant en Europe qu'aux États-Unis, l'expression d'une inquiétude profonde et justifiée face aux dangers d'une course aux armements effrénée et à l'éventualité d'une guerre nucléaire ;
- (xii) Regrettant néanmoins les tendances unilatéralistes et le simplisme apparents dans certains mouvements qui ignorent la nécessité d'une stabilité militaire, tant nucléaire que classique, et d'une analyse objective des faits afin de négocier des réductions ;
- (xiii) Se félicitant de la publication de « L'O.T.A.N. et le Pacte de Varsovie – Comparaison des forces en présence » que l'Assemblée avait demandée à plusieurs reprises et persuadée qu'un effort constant doit être fait par les gouvernements et les parlementaires pour informer objectivement le public sur la nature de la menace et le fondement des politiques alliées de défense et de contrôle des armements ;

(xiv) Déplorant qu'en Europe orientale et en Union Soviétique, l'opinion publique n'ait pas l'occasion de discuter librement des concepts sur lesquels devrait être fondée la sécurité européenne et internationale,

RECOMMANDE AU CONSEIL

- A. De demander aux gouvernements membres agissant au sein du Conseil de l'Atlantique nord :
1. De poursuivre les consultations étroites et permanentes actuelles, qui se sont beaucoup améliorées, de manière à maintenir une position alliée concertée sur tous les aspects de la dissuasion nucléaire et du contrôle des armements nucléaires ;
 2. De veiller à ce que les pays intéressés poursuivent les préparatifs en vue du déploiement, à partir de 1983, du nombre convenu de missiles de croisière lancés du sol et de Pershing II, sous réserve des réductions qui seraient auparavant décidées dans le cadre des pourparlers sur les INF ;
 3. D'insister pour que les pourparlers sur les INF aboutissent dans les plus brefs délais à un accord sur l'option zéro concernant les missiles à base terrestre et se poursuivent étape par étape de manière à inclure d'autres systèmes d'armes, et que les systèmes du champ de bataille soient ultérieurement inclus dans ces pourparlers ou dans ceux sur les MBFR ;
 4. De saluer la reprise du processus SALT grâce à l'ouverture des START en juin et d'insister sur l'établissement du lien le plus étroit possible entre ces négociations et les pourparlers sur les INF et sur le respect mutuel constant, au cours de ces négociations, de toutes les limites imposées par les SALT ;
 5. D'insister davantage sur la négociation et l'adoption de procédures de vérification efficaces, celles-ci devant être considérées comme conditions préalables et essentielles de tout accord sur la réduction et le contrôle des armements ;
 6. De prier le gouvernement américain d'examiner sérieusement la proposition du Sénateur Jackson tendant à établir un poste de commandement commun américano-soviétique dans un pays neutre, en vue de parer à l'éventualité d'une guerre par accident ou erreur de calcul ;
 7. De mettre à jour et publier périodiquement, sur une base objective convenue, la comparaison établie par l'O.T.A.N. des forces de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie et de prier instamment l'Union Soviétique de faire preuve d'une diligence et d'une objectivité égales en publiant des études comparatives de ces forces ;
- B.1. De demander aux gouvernements membres de poursuivre des politiques actives d'information afin que l'opinion publique soit objectivement informée tant de la nature de la menace que des objectifs des politiques alliées en matière de défense ainsi que de réduction et de contrôle des armements ;
- B.2. De développer une réflexion européenne sur les aspects politiques des débats du Conseil de l'Atlantique nord.